



PROJET LOCAL D'ÉVALUATION

Mise à jour Octobre 2026

SOMMAIRE	
Préambule- Cadre Général- Principes et engagements-Aspects réglementaires	p.3
Enseignements du tronc commun	
Français	p.5
Philosophie	p.5
Enseignement Scientifique	p.5
Mathématiques	p.6
Histoire Géographie	p.6
Enseignement Moral et Civique	p.7
Langues Vivantes	p.7
Éducation Physique et Sportive	p.8
Enseignements de spécialité	
Voie Générale	
□ Humanités, Littérature et Philosophie (HLP)	p.9
□ Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP)	p.9
□ Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales (LLCER) Anglais	p.10
□ Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales (LLCER) Espagnol	p.10
□ Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales (LLCER) Basque	p.11
□ Mathématiques	p.12
□ Sciences Economiques et Sociales	p.13
□ Sciences Physiques et Chimie	p.14
□ Sciences de la Vie et de la Terre	p.14
□ Numérique et Sciences Informatiques	p.14
Enseignements de spécialité	
Voie Technologique	
En classe de Première :	p.15
□ Sciences de Gestion et Numérique	
□ Management	
□ Droit et Economie	
En classe de Terminale :	p.15
□ Management, sciences de gestion et numérique	
□ Droit et Economie	
Enseignements Optionnels	
□ Langues et Cultures de l'Antiquité (Latin-Grec)	p.16
□ LVC : Option Basque ou Option Allemand	
□ Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC)	
□ Options Maths Expertes et Option Maths Complémentaires	

Préambule

Les équipes pédagogiques sous la responsabilité du Chef d'établissement, réunies en groupes disciplinaires et en concertation interdisciplinaire, s'entendent sur le présent document afin :

- de garantir la valeur du contrôle continu dans le cadre du diplôme du baccalauréat
- d'entretenir et développer un dialogue serein avec les élèves et leur famille
- de définir des modalités d'évaluation partagées
- de garantir l'égalité de traitement des élèves

Ce document vise à préciser la façon dont les élèves vont être évalués au cours du cycle terminal (classes de première et de terminale). Ce projet collectif d'évaluation, s'inscrit dans un cadre réglementaire fixé au niveau national.

Le travail collégial entre disciplines aboutit à la définition ci-après de principes communs, garants de l'égalité entre les candidats, tout en permettant de conserver les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Cadre général

Tous les enseignements, du tronc commun, de spécialité ou optionnels, font l'objet d'une évaluation régulière désignée par les termes « contrôle continu ». L'objectif du projet d'évaluation est d'explicitier les moyennes des bulletins, et donc les notes qui les composent, qui rendront compte des acquis et des progrès des élèves aux différentes étapes du cycle terminal (classe de première et classe de terminale) et qui se traduisent pour chacune des trois périodes pédagogiques trimestrielles par **une note chiffrée de 0 à 20**.

Ce projet d'évaluation est rendu public ; son élaboration se fait sous la responsabilité du chef d'établissement. Il est révisable tous les ans.

Principes et engagements

- les élèves sont évalués en cohérence avec les attendus des programmes d'enseignement ;
- les élèves sont évalués de manière égalitaire dans chaque enseignement : la nature des évaluations composant la moyenne et les critères d'évaluation sont concertés au sein d'une même discipline ;
- une moyenne représentative doit accorder une part prépondérante aux notes obtenues à des évaluations dites sommatives, en particulier les évaluations réalisées en fin de séquence, ce type d'évaluation permettant d'attester des acquis de l'élève ;
- chaque enseignant détermine le coefficient des évaluations qu'il organise ;
- toutes les notes ne sont pas nécessairement intégrées dans la moyenne, de même que toute évaluation ne donne pas lieu systématiquement à une note, selon les choix opérés par les professeurs ;
- les élèves sont évalués dans des situations variées et selon diverses formes ; les évaluations sont accompagnées d'appréciations qui permettent aux élèves de percevoir leurs réussites, leurs éventuels progrès et ce qu'il convient d'améliorer ;
- les résultats des évaluations seront communiqués directement aux élèves par l'enseignant (remise de la copie), avant d'être publiés sur l'Espace Numérique de Travail Pédagogique PRONOTE.

Aspects réglementaires

- une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes
- un suivi attentif de l'assiduité des élèves est mis en place afin d'anticiper les difficultés éventuelles de constitution de moyennes et de lutter contre les stratégies d'évitement des élèves. Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, **une nouvelle évaluation de rattrapage** est organisée à son intention (celle-ci peut aussi se dérouler selon les contraintes pédagogiques le mercredi après-midi). À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire, conforme au règlement intérieur si les absences sont identifiées comme relevant d'une stratégie d'évitement répété.

- à la fin de chaque année scolaire du cycle terminal (classe de première ou en classe de terminale), les enseignants et le conseil de classe, apprécient la représentativité des moyennes annuelles des élèves pour le baccalauréat. Si, du fait de l'élève (absence ou fraude), ils jugent une moyenne annuelle non représentative, l'élève est convoqué par le chef d'établissement à **une évaluation de remplacement** dans l'enseignement concerné, avant la fin de l'année scolaire. Même chose si la moyenne annuelle est manquante (ce qui entraînera la saisie de la valeur EA « ***Evaluation en Attente*** » dans le livret scolaire de l'élève, et qui signalera donc au jury d'examen que la note présentée pour l'examen ne relève pas du contrôle continu).

La note obtenue à cette évaluation remplace la moyenne annuelle de l'élève dans cette discipline et est directement saisie dans Cyclades (système d'information permettant la gestion des candidatures au baccalauréat et rassemblant l'ensemble des notes obtenues par l'élève en contrôle continu et aux épreuves anticipées et terminales) par le chef d'établissement.

- le livret scolaire, seul document de référence qui fait foi pour le baccalauréat, est renseigné par l'équipe pédagogique de façon à indiquer le niveau atteint et à valoriser l'implication, l'engagement, l'assiduité et les progrès du candidat au cours de sa scolarité ;
- les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements ou de dispense d'évaluations en fonction de l'aménagement de leur scolarité ;
- la gestion des situations de fraude ou de tentative de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par les textes et le règlement intérieur de l'établissement. **L'utilisation de l'intelligence artificielle sans l'accord explicite de l'enseignant constitue une fraude.**

-

La fraude ou tentative de fraude peut prendre des formes multiples, parmi lesquelles :

- ▶ la communication non autorisée entre les élèves ;
- ▶ l'utilisation d'informations, de documents personnels ou de moyens de communication non autorisés (antisèche, recours à l'intelligence artificielle, smartphone, montre connectée, lunettes connectées,...) ;
- ▶ l'utilisation de copies comportant des annotations rédigées avant le début de l'évaluation ;
- ▶ la consultation d'un manuel ou de tous documents non autorisés ;
- ▶ l'utilisation de calculatrice, alors même que celle-ci n'est pas autorisée dans le sujet de l'épreuve ;
- l'utilisation d'une calculatrice qui n'est pas en mode examen conformément à la réglementation ;
- ▶ le plagiat.

- Les enseignants peuvent attribuer à un élève la note de zéro, sauf s'il s'agit pour eux de sanctionner un comportement relevant du domaine disciplinaire (article L. 311-1 du code de l'éducation).

Ainsi, la note 0 ne peut pas être utilisée pour sanctionner l'absence non justifiée à une évaluation.

Cas d'attribution du 0 dans le cadre du contrôle continu :

- Devoir non remis sans justification ;
- Copie blanche rendue ;
- Évaluation dont le contenu ne mérite aucun point ;
- Évaluation entachée d'une fraude avérée révélant une absence de travail de l'élève ;
- Absence injustifiée à ***l'évaluation de remplacement*** ;
- Absence répétée justifiée ou non aux évaluations de remplacement, empêchant l'attribution d'une note avant la fin de l'année scolaire.

Enseignements du tronc commun

Français

Les notes obtenues sur les 3 trimestres de l'année de Première n'ont pas de valeur certificative puisque ce sont celles obtenues lors de l'épreuve anticipée de français (EAF) qui sont prises en compte pour l'obtention du baccalauréat et dans la procédure ParcoursSup.

Les élèves sont évalués et préparés à l'écrit comme à l'oral à travers des exercices variés qui ne se résument pas aux exercices canoniques de l'épreuve, mais qui leur permettent de mesurer leurs compétences et leurs progrès.

La moyenne repose sur 2 notes à minima. Des coefficients différents sont appliqués et explicités aux élèves selon des critères de difficultés et de conditions de travail (devoir maison ou en classe).

Au cours de l'année de Première, un baccalauréat blanc écrit est proposé aux élèves à titre d'entraînement dans les conditions réelles de l'examen. Les sujets sont élaborés en commun et l'évaluation est croisée entre les professeurs et fait l'objet de critères d'évaluation harmonisés et précis. De même, un baccalauréat blanc oral est organisé avec un professeur différent de celui de la classe afin de se tenir au plus près des conditions d'examen.

Pour s'assurer d'une progressivité tant dans l'évaluation que dans l'apprentissage, les élèves sont initiés dès la classe de seconde aux exercices de l'épreuve anticipée : explication linéaire, commentaire, dissertation, contraction de textes pour la série technologique.

Philosophie

Fréquence des évaluations

La préparation de l'épreuve terminale de philosophie donnera lieu à un minimum de trois exercices notés par trimestre, avec la possibilité de faire sur demande des devoirs supplémentaires afin (1) d'améliorer la méthode et technique de rédaction, ainsi qu'approfondir la réflexion personnelle (2) augmenter la moyenne trimestrielle.

- 1^{er} trimestre : les devoirs sont faits hors du temps de cours et peuvent le cas échéant donner lieu à une partie du travail fait en classe avec le soutien du professeur.

- 2^{ème} trimestre : un des devoirs est un examen blanc (durée : 4 heures).

- 3^{ème} trimestre : un des devoirs est un examen blanc (durée : 4 heures), avec des sujets communs à toutes les classes et corrigé par un professeur qui n'est pas le professeur de la classe.

Activités support d'évaluation

- Dissertations et explications de texte (exercices du Baccalauréat) ;

- Exercices personnalisés adaptés aux cas particuliers : fiches de lecture de texte, plans détaillés, ces exercices ne sont pas nécessairement notés mais peuvent être considérés pour revaloriser la moyenne trimestrielle ;

Critères d'évaluation

Les capacités à développer et à exercer sont celles indiquées par le programme lui-même. L'élève doit :

- examiner ses idées et ses connaissances pour en éprouver le bien-fondé ;

- circonscrire les questions qui requièrent une réflexion préalable pour recevoir une réponse ;

- confronter différents points de vue sur un problème avant d'y apporter une solution appropriée ;

- justifier ce qu'il affirme et ce qu'il nie en formulant des propositions construites et des arguments instruits ;

- mobiliser de manière opportune les connaissances qu'il acquiert par la lecture et l'étude des textes et des œuvres philosophiques.

L'évaluation des copies ne se réfère à aucun barème venant décomposer, partie par partie, la notation. La note correspond à une appréciation qui est toujours globale.

Enseignement Scientifique

L'enseignement scientifique est pluridisciplinaire et assuré de façon collaborative par des enseignants en sciences de la vie et de la terre et sciences physiques et peut prendre la forme d'un projet thématique.

L'évaluation en enseignement scientifique se décline en :

- une évaluation bilan en classe par trimestre (durée 1h). Cette évaluation sommative est établie collectivement par les enseignants de la classe et porte sur l'ensemble des thèmes étudiés sur la période ;

- au choix de chaque enseignant, possibilité de travaux disciplinaires ponctuels brefs (par exemple activités réalisées en classe, QCM, activités à oral, exercice d'application) ;

- la réalisation d'un projet expérimental scientifique en première au deuxième ou au troisième trimestre, et selon faisabilité des emplois du temps des co-enseignants

Toute absence à l'évaluation bilan trimestrielle fera systématiquement l'objet d'un rattrapage. La note annuelle d'enseignement scientifique ne saurait être représentative sans cette évaluation ainsi que la note de projet expérimental. L'ensemble des évaluations sera pris en compte dans ParcoursSup.

Mathématiques

Les évaluations de mathématiques se présentent sous différentes formes :

- ▶ A l'issue de plusieurs séances d'exercices, il y a des évaluations formatives qui portent sur des exercices du même style que ceux qui ont été vus. Dans ces évaluations, on présente des exercices progressifs pour que les élèves les plus en difficulté aient la possibilité de répondre au moins aux premières questions.
- ▶ Deux ou trois fois par trimestre, il y a des évaluations certificatives permettant aux élèves de réinvestir des notions vues sur plusieurs chapitres.
- ▶ Selon les chapitres, les classes et l'avancement du travail, le professeur peut donner parfois des travaux à faire à la maison qui peuvent être réalisés en groupe, ou individuellement et qui peuvent être notés.
- ▶ Possibilité pour le professeur d'évaluer les élèves par le biais de TP (notamment sur le tableur en 1re STMG).
- ▶ Il peut aussi y avoir des petites interrogations courtes (questions flash) en classe pour évaluer une compétence précise, une technique mise en œuvre dans certains exercices faits en classe (et déjà corrigés), des automatismes ou vérifier que certaines formules ont bien été apprises.
- ▶ Il peut aussi arriver que les élèves soient évalués sur des exercices présentés à l'oral aux autres élèves de la classe.
- ▶ L'enseignant peut décider d'accorder ou non l'usage de la calculatrice sur l'ensemble de l'évaluation voire uniquement sur une partie.
- ▶ Toutes ces évaluations donnent des notes (qui ne sont pas nécessairement sur 20).
- ▶ Le professeur peut attribuer des coefficients à ces notes selon l'importance qu'il accorde aux différents types d'exercices évalués.
- ▶ La moyenne trimestrielle sera composée d'au moins trois notes significatives.

Selon les différents niveaux

En Seconde

- ▶ Progression commune.
- ▶ Au moins 3 évaluations écrites.
- ▶ Pas de contrôle continu donc récupération des devoirs sur table, au cas par cas, dans la mesure du possible.

En Première STMG

- ▶ Au moins 3 évaluations écrites.
- ▶ Si trop d'absences (décrochage scolaire) : devoir de fin d'année sur l'ensemble du programme.

En Terminale STMG

- ▶ Au moins 3 évaluations écrites.
- ▶ Si trop d'absences (décrochage scolaire) : devoir de fin d'année sur l'ensemble du programme.

En Première Maths partie Enseignement Scientifique

- ▶ Au moins 3 évaluations écrites.
- ▶ Si trop d'absences (décrochage scolaire) : devoir de fin d'année sur l'ensemble du programme.

Histoire Géographie

En Histoire-Géographie, les élèves seront évalués au moins trois fois par trimestre. Les évaluations en temps limité pourront être des questions problématisées, des analyses critiques de documents, ou bien encore des exercices de réalisation de croquis, afin d'évaluer la maîtrise des capacités suivantes :

1. **Réponse à une question problématisée** (Construire une argumentation historique ou géographique et la justifier - Connaître et se repérer - Maîtrise de la langue et employer les notions et le lexique acquis en Histoire-Géographie)
2. **Analyse de document(s)** (Connaître et se repérer - Contextualiser - Critiquer un document selon une approche historique ou géographique - Utiliser une approche historique ou géographique pour mener une analyse ou construire une argumentation)
3. **Réalisation d'un croquis** (Réaliser des productions graphiques et cartographiques - Utiliser des informations du texte - Organiser la légende - Connaître et se repérer : localisation et nomenclature - Choisir des figurés)

D'autres exercices variés, travaillant les autres capacités du programme et en particulier l'utilisation du numérique (Utiliser le numérique pour réaliser des cartes, des graphiques, des présentations - Identifier et évaluer les ressources pertinentes en Histoire-Géographie) et la pratique de l'oral, pourront également faire l'objet d'une évaluation.

Enseignement Moral et Civique

En EMC, l'évaluation doit prendre en compte à la fois les horaires consacrés à cet enseignement et ses particularités didactiques. L'EMC accorde en effet une large place au débat, au travail collectif, à la recherche documentaire sans oublier le sens critique et la réflexion individuelle.

Par conséquent, les élèves pourront être évalués, en fonction des objets d'enseignement étudiés pendant le trimestre et des choix du professeur, par une ou plusieurs évaluations :

- une évaluation individuelle liée à la participation à un débat, évaluant la qualité de l'expression orale et de l'argumentation (correspondant aux capacités « s'exprimer en public de manière claire, argumentée, nuancée et posée ; savoir écouter et apprendre à débattre ; respecter la diversité des points de vue ») ;
- une évaluation individuelle liée à une activité collective, un travail de recherche ou de production, que ce travail soit préparatoire à un débat ou qu'il approfondisse une thématique. Ce travail peut être réalisé sous différentes formes, sur différents supports (texte, affiche, vidéo, diaporama...), et être produit dans le cadre du « projet de l'année » (correspondant à la capacité « être rigoureux dans ses recherches et ses traitements de l'information » et à l'objectif « développer des capacités à contribuer à un travail coopératif ») ;
- une évaluation liée à un écrit réflexif individuel à la suite d'un débat ou de toute autre activité collective (correspondant à la capacité « savoir exercer son jugement ») à partir d'une thématique travaillée en amont sur plusieurs séances.

Langues Vivantes

Les élèves sont évalués dans les langues vivantes (LVA, LVB et LVC) dans chacune des activités langagières, à savoir la compréhension orale (CO) la compréhension écrite (CE), ainsi que l'expression orale (EO) et écrite (EE).

Les compétences acquises par les élèves sont évaluées selon des critères communs et adossés aux niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Les niveaux atteints en Première et en Terminale donnent lieu à une note chiffrée, conformément aux préconisations du CECRL, dont les niveaux visés évoluent comme suit :

- fin de Première : LVA (B1/B2) ; LVB (A2/B1) ; LVC (A2/A2+)
- fin de Terminale : LVA (B2) ; LVB (B1) ; LVC (A2+/B1)

Les moyennes trimestrielles sont calculées à partir des évaluations des compétences et des connaissances des élèves. Ces dernières établissent le degré de maîtrise d'un contenu thématique, culturel et linguistique étudié en classe.

La pondération des différents types d'évaluation peut évoluer au fil des trimestres, en fonction du degré d'acquisition des élèves.

Chaque trimestre, on peut envisager trois évaluations dont au moins deux activités langagières, afin que chaque année, les différentes compétences soient évaluées et renseignées dans le livret scolaire (c'est sur la base de ces indications que seront établies les attestations de langue délivrées en fin de Terminale).

Afin de garantir l'équité entre les élèves et l'attribution d'une moyenne significative, des rattrapages sont prévus en cas d'absence.

Éducation Physique et Sportive

L'évaluation en EPS repose :

- sur une **dimension formative** qui permet à l'élève de se situer, de se rendre compte des progrès réalisés, et qui permet à l'enseignant d'ajuster son enseignement en conséquence. En EPS cette évaluation prendra la forme d'un carnet de suivi ou d'une fiche de suivi de séquence pour l'élève.

- sur une **dimension sommative** qui atteste d'un niveau d'acquisition au terme d'un temps d'apprentissage. Cette évaluation prend la forme d'une note qui apparaît sur le bulletin.

Cette évaluation de fin de séquence, donnant lieu à une note / 20 portera sur les 3 attendus de fin de lycée (AFL) :

➤ **AFL 1:** portant sur la dimension motrice de l'épreuve (/ 12 points)

➤ **AFL 2:** portant l'entraînement réalisé durant le cycle, l'investissement de l'élève, le regard qu'il porte sur ses réalisations (/ 2, 4 ou 6 points)

➤ **AFL 3:** portant sur les rôles sociaux (coach, observateur, arbitre...) réalisés par les élèves (/ 2, 4 ou 6 points).

En classe de terminale, il est donné le choix à l'élève d'attribuer les points d'évaluation entre les AFL 2 et 3, pour un total des deux de 8 points.

En première, cette répartition est imposée : 4 points pour l'AFL 2 et 4 points pour l'AFL 3.

En continuité de la classe de seconde où les élèves connaissent 4 activités de 4 champs d'apprentissage différents, ils auront, en 1^{ère}, 4 activités de 3 Champ différents. Avec les 3 activités de classe de terminale, chaque élève aura pratiqué dans tous les champs d'apprentissage et sera évalué sur un champ pratiqué sur deux séquences d'enseignement sur le cursus lycée.

- les notes à visées **certificatives** (participant à la construction de la note au baccalauréat, intervenant pour un coefficient de 6 sur les 100) sont conditionnées par la circulaire n°2019-219 du 26 septembre 2019.

Cette note s'appuie sur trois temps certificatifs organisés pendant l'année de terminale sous la forme d'un contrôle en cours de formation (CCF).

La note du baccalauréat en EPS repose :

- Sur trois épreuves en CCF sur l'année de terminale.

- Dans des activités physiques sportives et artistiques (APSA) relevant de 3 champs d'apprentissage (CA) différents :

Les différents champs d'apprentissage en EPS				
Champ 1	Champ 2	Champ 3	Champ 4	Champ 5
Produire une performance donnée, mesurée à échéance donnée	Adapter ses déplacements à des environnements variés	S'exprimer devant les autres par une prestation artistiques et/ou acrobatiques	Conduire et maîtriser un affrontement individuel et collectif	Développement et entretien de soi
Les activités enseignées en 1ère et terminales au lycée M. Ravel par champ				
3 X 500 mètres course de haies course de relais natation de vitesse	Course d'orientation	Danse Acrosport	Hand Ball Basket Ball Badminton	Step Course de durée

- Sur la base d'un référentiel commun à l'équipe EPS,

- Sur une évaluation terminale des trois attendus de fin de lycée (AFL) dans une APSA finalisée lors d'un rendez-vous connu des élèves.

- Sur une Co- évaluation entre le professeur de la classe et un professeur extérieur.

- La note définitivement retenue pour le bac correspond à la moyenne des notes attribuées lors de ces CCF après harmonisation éventuelle par la commission académique.

- Si l'élève est dispensé lors de l'évaluation d'une activité, il sera convoqué pour un rattrapage en fin d'année. Si le rattrapage ne peut se faire pour raison médicale, on prendra la moyenne des deux autres notes. Si l'élève n'a pu faire qu'une évaluation sur les 3, la décision de maintenir cette note revient à l'enseignant s'il estime qu'elle représente le niveau global de l'élève dans l'activité.

Enseignements de spécialité

Voie Générale

□ Humanités, Littérature et Philosophie (HLP)

En classe de Première, l'évaluation de la spécialité HLP rentre dans le cadre du contrôle continu. Pour les élèves ne poursuivant pas la spécialité en classe de Terminale, les notes obtenues, d'une part en Littérature et d'autre part en Philosophie sur l'année constituent la base de l'évaluation.

Pour chaque trimestre, les professeurs de Littérature et de Philosophie évaluent au moins une fois les élèves dans leur domaine respectif, soit à l'occasion de devoirs surveillés en classe, soit à l'occasion d'exercices effectués à la maison, avec éventuellement des travaux ponctuels de moindre envergure traités selon le contexte d'offres culturelles. De plus, les élèves composent un devoir commun de deux heures dans lequel entrent en jeu les attentes des professeurs des deux disciplines.

La construction des séquences et leur progression relèvent des choix pédagogiques du professeur de Lettres et de celui de Philosophie qui se concertent pour répondre aux exigences des instructions officielles. Dans le cas du devoir commun, les élèves composent sur deux copies distinctes pour répondre à la question littéraire et à la question philosophique qui, dans les exercices proposés, peuvent être tour à tour d'interprétation et de réflexion.

Les attendus dans ces deux disciplines n'étant pas les mêmes, le professeur de Lettres et le professeur de Philosophie évaluent la production des élèves en fonction des critères d'exigence de chacune de leur discipline sans nécessité absolue de pondération.

En classe de Terminale, l'évaluation de la spécialité HLP ne rentre pas dans le cadre du contrôle continu. Les élèves sont évalués au mois de juin au travers d'une épreuve écrite de quatre heures où sont proposés deux travaux d'écriture, l'un concernant la littérature, l'autre la philosophie. Cette épreuve a un coefficient de 16.

Les élèves ont la possibilité de présenter la spécialité HLP au Grand oral, et dans ce cas, de privilégier l'une des disciplines ou de les équilibrer dans leur exposé face au jury en fonction de la problématique qu'ils auront construite avec les conseils des professeurs de Littérature et de Philosophie. Des moments spécifiques sont réservés à la préparation de cette épreuve que les élèves soutiennent à la fin du mois de juin et qui est pondérée d'un coefficient de 10.

Pendant l'année, à chaque trimestre, les professeurs de Littérature et de Philosophie, chacun dans leur discipline, évaluent au moins deux fois les apprentissages des élèves afin de mesurer leurs acquis et de travailler à leur progression. Les enseignants veillent à alterner question d'interprétation et essai à l'occasion de devoirs en classe ou à la maison.

Deux baccalauréats blancs sont organisés dans les conditions de l'examen, sur une durée de quatre heures. Ils permettent d'estimer les progrès des élèves sur chacun des deux thèmes étudiés pendant l'année et de se préparer plus efficacement à l'examen de fin de Terminale.

□ Histoire-Géographie, Géopolitique et Sciences Politiques (HGGSP)

L'enseignement de spécialité donne lieu à une grande variété d'exercices et de travaux réalisés par les élèves. Il est l'occasion de travailler les capacités suivantes : analyser, interroger, adopter une démarche réflexive ; se documenter ; travailler de manière autonome ; s'exprimer à l'oral, ainsi que de mobiliser les capacités du tronc commun.

Pour chaque trimestre, les élèves pourront être évalués sur :

-Au moins un devoir écrit en temps limité, qui permet de travailler les capacités qui pourront être sollicitées au baccalauréat :

Dissertation	- mobiliser des connaissances pertinentes en lien avec le sujet - Mettre en relation des faits, des événements de nature, de période, de localisations différentes - Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive - Construire une argumentation (historique ou géographique) - Conduire une démarche historique ou géographique et la justifier (s'approprier un questionnement, construire et vérifier des hypothèses) - Employer des notions et exploiter les outils spécifiques aux disciplines.
Étude critique de document(s)	- Comprendre le sens général de la consigne et du sujet proposé - Conduire une démarche et une argumentation (problématique) - Contextualiser - Mobiliser des connaissances pertinentes en lien avec le sujet - Analyser, interroger, adopter une démarche réflexive - Analyser de manière critique les documents pour répondre à la problématique - Dégager l'intérêt du (des) document (s)

-Un écrit correspondant à un travail à la maison (qui peut permettre de travailler la capacité à « se documenter » comme celle à « travailler de manière autonome »), individuel ou collectif.

-Une évaluation orale : divers types d'exercice sont possibles à l'oral : exposé seul ou à plusieurs, travail en « classe inversée », synthèse d'une actualité ou d'une ressource (fiche de lecture, synthèse d'un podcast, d'un documentaire...), oral de type « Grand oral » (gérer le temps de présentation, s'exprimer sans lire ses notes, soutenir un entretien d'approfondissement à la suite de la présentation).

□ Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales (LLCER) Anglais

En LLCER, comme en tronc commun, les élèves pourront être évalués en langue vivante par compétence, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'écrit (CE) et de l'oral (CO), ainsi que l'expression écrite (EE) et orale (EO), en continu et en interaction.

Les compétences acquises par les élèves sont évaluées selon des critères communs et adossés aux niveaux de compétences selon le cadre européen commun de référence (CECRL).

Les niveaux atteints en première et en terminale aboutissent à une note chiffrée selon les préconisations du CECRL dont les niveaux visés évoluent comme suit :

- fin de Première : niveau B2 consolidé
- fin de Terminale : niveau C1

Les moyennes trimestrielles sont calculées à partir des évaluations des compétences et des connaissances des élèves. Ces dernières établissent le degré de maîtrise d'un contenu culturel, littéraire et linguistique étudié en classe.

Des devoirs sur table évaluent, de manière progressive sur le cycle terminal, les capacités de compréhension, d'expression et d'analyse des élèves en vue de l'épreuve finale écrite de synthèse et traduction / transposition.

Les évaluations reposent sur des documents authentiques ancrés culturellement dans l'aire anglophone et s'inscrivent dans les programmes de LLCER.

L'expression orale peut être évaluée dans le cadre de prestations variées: projets et exposés individuels ou collaboratifs, débats, etc. Ces prises de parole contribuent à la préparation à l'épreuve finale de LLCER, ainsi qu'à celle du Grand oral.

Le livret scolaire est renseigné en fin de Première et de Terminale en mettant l'accent sur les compétences culturelles et interculturelles des élèves ainsi que sur leurs capacités de réflexion.

□ Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales (LLCER) Espagnol

Les élèves sont évalués en LLCE espagnol dans chacune des activités langagières, à savoir la compréhension orale (CO) la compréhension écrite (CE), ainsi que l'expression orale (EO) et écrite (EE).

Les compétences acquises par les élèves sont évaluées selon des critères communs et adossés aux niveaux de compétences du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

Les niveaux atteints en Première et en Terminale donnent lieu à une note chiffrée, conformément aux préconisations du CECRL, dont les niveaux visés évoluent comme suit :

- fin de Première : niveau B2 consolidé
- fin de Terminale : niveau C1

Les moyennes trimestrielles sont calculées à partir des évaluations des compétences et des connaissances des élèves. Ces dernières établissent le degré de maîtrise d'un contenu thématique, culturel et linguistique étudié en classe et de leur connaissance des œuvres au programme (œuvre littéraire et filmique) travaillées en classe également.

La pondération des différents types d'évaluation peut évoluer au fil des trimestres, en fonction du degré d'acquisition des élèves.

Chaque trimestre, on peut envisager trois évaluations dans des activités langagières différentes, afin que chaque année, les différentes compétences soient évaluées et renseignées dans le livret scolaire. Une note trimestrielle d'implication et de participation orale est aussi envisageable afin de favoriser l'EO, compétence sollicitée lors des épreuves orales de fin de cycle terminal. La traduction, exercice présent lors de l'examen final écrit de fin de terminale, est également évaluée mais toujours conjointement au travail de synthèse écrite et ne donne pas lieu à une note individuelle. Des évaluations se rapprochant du modèle des épreuves du baccalauréat écrit sont prévues également notamment en terminale en plus du bac blanc.

Afin de garantir l'équité entre les élèves et l'attribution d'une moyenne significative, des rattrapages sont prévus en cas d'absence.

□ Langues, Littératures et Civilisation Etrangères et Régionales (LLCER) Basque

En LLCER Basque, comme en tronc commun, les élèves sont évalués en langues vivantes (LV) par compétences, dans chacune des activités langagières que sont la compréhension de l'écrit (CE) et de l'oral (CO), ainsi que l'expression écrite (EE) et orale (EO), en continu et en interaction. L'évaluation prend en compte le *Cadre européen commun de référence pour les langues* (CECRL) pour permettre de donner des indications aux élèves sur leur niveau de compétences. Pour cela, les grilles d'aide à l'évaluation officielles seront utilisées. Ainsi, **le niveau de compétence visé en première en fin d'année scolaire est un B2 consolidé et en fin de cycle terminale est le niveau C1.**

Évaluation Première spécialité Basque (LLCER)

L'évaluation de la spécialité Basque en classe de Première rentre désormais dans le cadre du contrôle continu. Pour les élèves ne poursuivant pas la spécialité en classe de Terminale, les notes obtenues dans l'année constituent la base de l'évaluation. Ainsi, les élèves seront évalués tout au long de l'année scolaire en travaillant les contenus culturels et littéraires qui sont déclinés en deux thématiques et subdivisées en axes d'étude. Deux œuvres intégrales à raison d'une œuvre par thématique, seront étudiées pendant l'année et obligatoirement choisies par le professeur dans un programme limitatif.

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Première	- 1 évaluation formative - 1 évaluation sommative (CE et EE) - 1 évaluation orale (CO ou EO)	- 1 évaluation formative - 1 évaluation sommative (CE et EE) - 1 évaluation orale (CO ou EO)	- 1 évaluation formative - 1 évaluation sommative (CE et EE) - 1 évaluation orale (CO ou EO)
	Deux évaluations en lien avec les deux œuvres intégrales seront faites durant l'année. Elles peuvent prendre plusieurs formes.		

Évaluation Terminale spécialité Basque (LLCER)

En Terminale, la spécialité LLCER fait partie des épreuves finales du bac qui se déroulent à la fin de l'année, sur une durée de 3h30 pour l'écrit (rédaction d'une synthèse plus une traduction en français) et 20 minutes pour l'oral (présentation d'un dossier personnel durant 10 minutes, suivie de 10 minutes d'échanges avec l'examinateur; le tout en langue Basque). Chaque épreuve compte pour moitié dans la note finale et celles-ci sont pondérées d'un coefficient 16. Le Grand Oral sera également travaillé durant l'année en lien avec le programme de LLCER du cycle terminal et évalué au troisième trimestre.

Afin de préparer au mieux ces deux épreuves, les élèves seront évalués tout au long de l'année scolaire en travaillant les contenus culturels et littéraires qui sont déclinés en trois thématiques et subdivisées en axes d'étude. La construction des séquences et leur progression relèvent des choix pédagogiques du professeur de Basque. Trois œuvres intégrales à raison d'une œuvre par thématique, seront étudiées pendant l'année et obligatoirement choisies par le professeur dans un programme limitatif.

	1er trimestre	2ème trimestre	3ème trimestre
Terminale (Objectif Bac: épreuve écrite, orale de LLCER Basque et Grand Oral)	- 1 évaluation formative - 1 évaluation sommative (CE et EE) - 1 évaluation orale (CO ou EO) - 1 évaluation de traduction (version)	- 1 évaluation formative - 1 évaluation sommative (CE et EE) - 1 bac blanc écrit (synthèse écrite + version) - 1 évaluation bac blanc orale (CO ou EO)	- 1 évaluation formative - 1 évaluation sommative (CE et EE) - 1 évaluation orale en lien avec le Grand Oral - 1 évaluation de traduction (version)
	Trois évaluations en lien avec les trois œuvres intégrales seront faites durant l'année. Elles peuvent prendre plusieurs formes.		

□ Mathématiques

Les évaluations de mathématiques se présentent sous différentes formes :

- ▶ A l'issue de plusieurs séances d'exercices, il y a des évaluations formatives qui portent sur des exercices du même style que ceux qui ont été vus. Dans ces évaluations, on présente des exercices progressifs pour que les élèves les plus en difficulté aient la possibilité de répondre au moins aux premières questions.
- ▶ Deux ou trois fois par trimestre, il y a des évaluations certificatives permettant aux élèves de réinvestir des notions vues sur plusieurs chapitres.
- ▶ Selon les chapitres, les classes et l'avancement du travail, le professeur peut donner parfois des travaux à faire à la maison qui peuvent être réalisés en groupe, ou individuellement et qui peuvent être notés.
- ▶ Possibilité pour le professeur d'évaluer les élèves par le biais de TP
- ▶ Il peut aussi y avoir des petites interrogations courtes (questions flash) en classe pour évaluer une compétence précise, une technique mise en œuvre dans certains exercices faits en classe (et déjà corrigés), des automatismes ou vérifier que certaines formules ont bien été apprises.
- ▶ Il peut aussi arriver que les élèves soient évalués sur des exercices présentés à l'oral aux autres élèves de la classe.
- ▶ L'enseignant peut décider d'accorder ou non l'usage de la calculatrice sur l'ensemble de l'évaluation voire uniquement sur une partie.
- ▶ Toutes ces évaluations donnent des notes (qui ne sont pas nécessairement sur 20).
- ▶ Le professeur peut attribuer des coefficients à ces notes selon l'importance qu'il accorde aux différents types d'exercices évalués.
- ▶ La moyenne trimestrielle sera composée d'au moins trois notes significatives.

Selon les différents niveaux

En Première

- ▶ Progression concertée.
- ▶ Au moins 3 évaluations écrites.
- ▶ Au moins une épreuve commune en vue de la préparation à l'épreuve anticipée de Mathématiques.
- ▶ Si trop d'absences (décrochage scolaire) ou de devoirs significatifs non effectués : devoir de fin d'année sur l'ensemble du programme.

En Terminale

- ▶ Au moins 3 évaluations écrites.
- ▶ Au moins deux épreuves communes de 4h sur l'année (changement de correcteurs lors de ces épreuves) et session de rattrapage pour les absents.
- ▶ Si trop d'absences (décrochage scolaire) ou de devoirs significatifs non effectués : devoir de fin d'année sur l'ensemble du programme

		1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre
Principes généraux de l'évaluation en cycle terminal		Plusieurs évaluations permettront de constituer une moyenne. - Les moyennes trimestrielles découleront, dans la mesure du possible, d'au moins 3 évaluations - Ces évaluations prendront des formes différentes (en classe ou hors la classe, écrit/oral, durée variable, objectifs en fonction des savoirs et savoir-faire exigibles dans le BO) et porteront sur les différents objectifs d'apprentissage du programme. - Les pondérations prendront en compte cette diversité (difficulté, durée, en classe ou hors la classe) - Le travail maison ne fera pas l'objet d'une notation systématique. -		
Première (contrôle continu seulement pour les élèves abandonnant cette spécialité en fin d'année)	Objectif Bac	Préparation aux épreuves finales de spécialité via des évaluations : - De compréhension des connaissances - Des savoir-faire statistiques - De méthodologie de l'argumentation <i>Remarque :</i> l'attention en classe pourra être valorisée via des questions de culture générale évoquées en classe	Sur la base des apprentissages du 1 ^{er} trimestre, certaines évaluations se feront sur le modèle des épreuves finales : questions de cours et étude de document Des exercices en classe ou à la maison permettent de travailler et de préparer l'argumentation et l'organisation des raisonnements (vers la dissertation, partie 3 de l'épreuve composée) (évaluations formatrices et formatives)	Quand l'emploi du temps le permet, des évaluations de 2 heures permettant de traiter des « parties type » de l'épreuve composée sont proposées (partie 1&2 et partie 3)
	Oral	Les capacités de restitution et d'argumentation pourront être évaluées à l'écrit mais aussi à l'oral sous différents formats (exposés, revues de presse, restitution de lecture, débats...)		
Terminale	Objectif Bac	Evaluation d'une ou deux heures visant à préparer aux épreuves finales : - Contrôle de compréhension de connaissances - Et /ou Etude de document - Et /ou Raisonnement argumenté...	Quand l'emploi du temps le permet, des épreuves « type bac » sont proposées (dissertation/épreuve composée ; 4 heures). Les notes obtenues à ces épreuves type bac seront, le plus souvent, assorties de coefficients plus élevés.	Approfondissement des méthodes argumentatives en vue de la dissertation, de l'épreuve composée et du grand oral Accent mis dans la mesure du possible sur des évaluations orales
	Remarque importante	Il est à noter que l'année de Terminale en spécialité SES fait l'objet d'une évaluation certificative (épreuves finales de juin) et donc ne relève pas du contrôle continu.		

□ Sciences Physiques et Chimie

L'évaluation en spécialité sciences physiques et chimiques se fait selon plusieurs grands axes durant l'année :

- ▶ les devoirs en classe à l'écrit en temps limité (sommatifs, au moins deux par trimestre*),
- ▶ des contrôles ponctuels de connaissance brefs (formatifs, par exemple QCM, quizz interactifs, activités orales),
- ▶ des évaluations lors de travaux pratiques (compte rendu, capacité expérimentale, au moins une par trimestre *).

Les évaluations seront pondérées aux environs des coefficients du baccalauréat : 80% écrit, 20% pratique ; et l'ensemble des évaluations sera pris en compte aux coefficients précités dans ParcourSup. Un devoir commun en première en parallèle du bac blanc en terminale sera mis en place si les conditions matérielles le permettent.

Une moyenne sera considérée comme représentative en spécialité sciences physiques et chimiques si l'ensemble des devoirs en classe ont été réalisés. En cas d'absence justifiée à l'un de ces devoirs, le professeur appréciera si les autres évaluations (contrôles ponctuels, travaux pratiques, devoirs déjà effectués) permettent de juger la moyenne représentative. Dans le cas contraire, des aménagements adaptés pourront être envisagés, sans nécessairement organiser de devoir de rattrapage systématique.

** dans la mesure du possible, l'évaluation ne devant pas prendre le pas sur l'enseignement.*

□ Sciences de la Vie et de la Terre

Pondération en adéquation avec la notation au Baccalauréat.

Une progressivité dans la formation aux compétences attendues est adoptée au cours du cycle terminal pour l'épreuve écrite et l'épreuve expérimentale du baccalauréat.

2 évaluations sommatives a minima par trimestre :

Pouvant porter sur la partie « **Rédaction d'un texte argumenté répondant à la question scientifique posée** » ou sur la partie « **Pratique d'un raisonnement scientifique pour résoudre un problème** »

Selon un ratio autour de 50/50, dont deux bacs blancs 2^{ème} et 3^{ème} trimestre pour les terminales.

Pondérées à 3/4 dans la moyenne

Evaluation formative :

-Activité pratique, exercice en classe ou devoir maison

-Une évaluation formative orale dans l'année avec grille d'évaluation

Les activités pratiques lorsqu'elles sont notées sont pondérée à 1/4 dans la moyenne comme pour les ECE.

Le recours à des interrogations régulières de courte durée, dont les QCM, permet d'accompagner des apprentissages réguliers et sont mis en œuvre dès le début de l'année de seconde.

□ Numérique et Sciences Informatiques

L'évaluation en NSI se fait selon plusieurs grands axes : les devoirs en classe écrits en temps limité sommatifs (résolution d'exercices, au moins un par trimestre), des contrôles ponctuels de connaissance ou de capacité brefs formatifs (par exemple QCM, quizz, activités orales) ainsi que des évaluations lors de travaux pratiques ou des projets (au moins un par trimestre).

Selon les choix pédagogiques des enseignants, les projets pourront être réalisés au fil de l'année pour élucider des notions ou plutôt concentrés en fin d'année pour permettre d'exploiter la totalité des acquis sur des réalisations plus riches.

Les évaluations seront pondérées aux environs des coefficients du baccalauréat : 75% écrit, 25% ponctuel et pratique, et l'ensemble des évaluations sera pris en compte dans ParcourSup. Une épreuve pratique blanche sera mise en œuvre dans la mesure du possible lors du bac blanc.

Une moyenne sera considérée comme représentative en spécialité Numérique et sciences informatiques si l'ensemble des devoirs en classe et des projets ont été réalisés. En cas d'absence à un de ces devoirs, un rattrapage sera systématiquement proposé. Si celui-ci ne pouvait être effectué pour des raisons justifiées, l'enseignant décidera de la représentativité de la moyenne en prenant en compte les autres évaluations (ponctuelles, pratiques) réalisées

Enseignements de spécialité

Voie Technologique

En classe de Première :

☐ Sciences de Gestion et Numérique

En fonction des capacités à évaluer, les activités supports d'évaluation peuvent être de type : devoirs sur table, exposés, revues de presse, veilles documentaires orientées vers l'étude d'un phénomène organisationnel, comptes rendus de visites d'organisations, d'émissions ou encore de lectures, sujets de bac adaptés et en commun avec le management.

Des contrôles brefs de type « quizz » peuvent être proposés aux élèves en autoévaluation.

Les exigences dans la constitution des moyennes portées sur les bulletins scolaires sont les suivantes :

- ▶ au moins quatre évaluations notées sont effectuées en classe chaque trimestre,
- ▶ au troisième trimestre, organisation d'une étude de gestion et de sa soutenance pour chaque élève. Les évaluations de l'étude de gestion et de sa soutenance sont pondérées avec un coefficient double des autres évaluations.

☐ Management

Au moins trois évaluations sont menées par trimestre avec des activités supports variées :

- ▶ devoirs sur table,
- ▶ exposés,
- ▶ analyses de situations managériales,
- ▶ revues de presse ou des comptes rendus de veille,
- ▶ sujets de bac adaptés et en commun avec la SDGN.

☐ Droit et Economie

Au moins trois évaluations par trimestre, en droit et en économie avec des situations d'évaluations variées :

- ▶ contrôles de la maîtrise du vocabulaire juridique et économique,
- ▶ revues de presse,
- ▶ devoirs sur tables,
- ▶ analyses de situations juridiques ou économiques.

En classe de Terminale :

☐ Management, sciences de gestion et numérique

Au moins quatre évaluations notées par trimestre (dont celle de la démarche de projet) avec des situations d'évaluation variées :

- ▶ devoirs sur table,
- ▶ exposés,
- ▶ analyses de situations managériales ou de gestion,
- ▶ revues de presse ou comptes rendus de veille,
- ▶ démarche projet,
- ▶ 2 bac blancs de 4h chacun.

Les 4 évaluations concernent l'enseignement commun et l'enseignement spécifique.

☐ Droit et économie

Au moins trois évaluations par trimestre, en droit et en économie avec des situations d'évaluations variées :

- ▶ contrôles de la maîtrise du vocabulaire juridique et économique,
- ▶ revues de presse,
- ▶ devoirs sur tables,
- ▶ analyses de situations juridiques ou économiques,
- ▶ 2 bac blancs de 4h chacun.

Enseignements Optionnels

□ Langues et Cultures de l'Antiquité (Latin-Grec)

L'évaluation concerne les principales dominantes de la discipline : grammaire, lexique, littérature latine et grecque. Elle recouvre des situations variées (oral, écrit, travail individuel et collectif) et porte sur divers types de tâches et d'activités. La réalisation d'au moins un portfolio sur l'année est obligatoire. La moyenne est établie avec un minimum de 2 notes au regard de l'horaire réduit à 2 heures au lieu de 3 en Première et en Terminale.

□ LVC : Option Basque ou Option Allemand

Comme l'indique le texte en vigueur, la LVC est un enseignement optionnel et facultatif et elle est évaluée via le contrôle continu. Aucune épreuve d'examen n'est prévue pour évaluer la LVC.

Il faut traiter 6 thèmes parmi les 8 thèmes proposés en Première et en Terminale. Ces thèmes sont étudiés différemment selon les langues et l'enseignant construit sa progression en tenant compte des élèves qui suivent l'enseignement, de leurs capacités, de leur niveau de langue et de leurs centres d'intérêt.

- 1-Identités et échanges
- 2-Espace privé et espace public
- 3-Art et pouvoir
- 4-Citoyenneté et mondes virtuels
- 5-Fictions et réalités
- 6-Innovations scientifiques et responsabilités
- 7-Diversité et inclusion
- 8-Territoire et mémoire

Les élèves sont évalués, selon les objectifs visés, à l'oral et à l'écrit. La participation en classe reste une activité importante en LVC. Les diverses évaluations de connaissance, d'activités langagières effectuées au cours du trimestre donneront une moyenne qui pourra reposer sur 2 ou 3 notes, le nombre d'évaluations pouvant varier d'un trimestre à l'autre.

□ Droit et Grands Enjeux du Monde Contemporain (DGEMC)

Fréquence des évaluations

Les moyennes trimestrielles, pour le premier et le deuxième trimestre, prendront appui sur au moins deux travaux écrits par trimestre.

Des interventions orales sur l'actualité législative ou judiciaire pourront être demandées aux élèves, elles donneront lieu à une évaluation.

Une étude suivie sur une thématique en lien avec le programme sera réalisée durant l'année. Ce travail individuel ou collectif de l'élève lui permettra de développer une réflexion personnelle et d'approfondir une thématique dans un écrit évalué par le professeur et qui sera exposé oralement. Cette étude suivie constituera la moyenne du troisième trimestre (écrit + oral).

Activités support d'évaluation

Des questions précises de compréhension d'une décision de justice à partir du texte de la décision

Des questions précises de droit sur des instances, des mécanismes, des textes de loi vus en cours

Des analyses de document

Présentation d'un cas judiciaire et des enjeux mis en œuvre par ce cas

Etude suivie évaluée au 3^{ème} trimestre

Critères d'évaluation

L'élève doit exercer son jugement et son esprit critique, mobiliser des connaissances juridiques, analyser et exploiter des documents, notamment des décisions de justice.

□ Options Maths Expertes et Option Maths Complémentaires

► Au moins 3 évaluations écrites par trimestre

► Contrôle continu donc rattrapage des devoirs manqués dans la mesure du possible.